



## ***Mouche de l'olive (Bactrocera oleae)***

Le réseau de piégeage est désormais en place. Vous pouvez consulter les relevés en direct sur <http://www.afidol.org/gestoliveprod>

Les conditions actuelles sont favorables au développement de la mouche de l'olive qui est présente dans la totalité de la zone concernée par ce bulletin, de façon exceptionnellement importante.

Toutes les parcelles observées comportent des olives avec des marques de piqûres de ponte. Cependant, l'ouverture des olives piquées ne permet de trouver qu'un pourcentage inférieur à 5% de larves par rapport au nombre de piqûres de ponte. Plus de la moitié de ces larves sont mortes.

Conformément aux prévisions du modèle *Mouche de l'olive* établies par le SRAL d'Avignon, nous avons constaté une augmentation des captures dans les pièges, à l'exception des zones les plus précoces où c'est une baisse relative qui est en cours.

Les premiers trous de sortie des adultes issus des premières pontes ont été observés entre Brignoles et le Luc dans le Var.

## ***Cochenille noire de l'olivier (Saissetia oleae)***

Des foyers de population de cochenille ont été observés sur quelques arbres dans toute la Région PACA et la Drôme. Les observateurs constatent la présence de fumagine dans les arbres portant des « grappes » de cochenilles, particulièrement dans le Var et les Alpes Maritimes. Les éclosions se terminent, et les larves L1 se dispersent.

Le seuil de risque est d'une cochenille vivante par feuille sur au moins 100 feuilles observées au hasard sur l'ensemble du verger. Ce seuil n'est atteint dans aucune parcelle d'observation.

Dans le cas où un foyer est observé, les arbres concernés ont une population de cochenille supérieure au seuil de risque. Une mesure efficace et simple d'intervention est d'éliminer par la taille les rameaux où se développent les cochenilles.

Toute intervention qui s'avérerait malgré tout nécessaire devra être réalisée uniquement sur les arbres attaqués par la cochenille, le reste du verger ne sera pas concerné.

## ***Dessèchement apical des olives***

Depuis une quinzaine de jours, nous avons observé un peu partout des olives dont l'extrémité se dessèche et prend une couleur brune. La frontière entre la zone saine et la zone brune est très nettement marquée. La zone brune gagne ensuite en quelques jours la totalité de l'olive qui finit par chuter.



Dessèchement apical

Cette altération du fruit est physiologique. Il ne s'agit donc pas d'une maladie provoquée par un pathogène ou des dégâts causés par un insecte ou autre animal. Certaines variétés sont plus sensibles que d'autres, comme le Cailletier et la Lucques en France. L'explication la plus pertinente à ce jour (cf *Enfermedades y plagas del olivode* écrit par *Faustino de Andres Cortino*) met en avant des causes climatologiques, en particulier avec des brusques variations de température et de pluviométrie dans les semaines encadrant la floraison et la nouaison. C'est bien ce que nous avons constaté en 2014 au mois de mai puis dans les premières semaines de juin, avec des fortes pluies suivant une période de relative sécheresse, des températures maximales anormalement élevées et des températures minimales anormalement basses.

Il est inutile d'effectuer un traitement phytosanitaire pour lutter contre ce phénomène qui se poursuit jusqu'à 3 mois après la floraison.

Ce symptôme est très proche de celui de la carence en bore, cependant cette carence lorsqu'elle est présente, se manifeste toutes les années. Une analyse de feuilles la mettra en évidence.

### ***Dalmaticose (Camarosporium dalmaticum)***

*Brève description* : Des dépressions circulaires marrons apparaissent sur les olives puis évoluent en taches noires qui recouvrent tout ou partie de l'olive qui se nécrose et chute. Ces dégâts sont provoqués par le champignon *Camaspodium dalmaticum*.



**Aspect des olives avec les taches noires en dépression dues au champignon**

#### *Observations :*

La dalmaticose est observée essentiellement dans les Alpes Maritimes et le Var. Quelques parcelles sont touchées cette année mais de façon généralement moins importante que l'an dernier avec moins de 1 % d'olives tachées.

## **Les abeilles butinent, protégeons les !**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

---

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**  
**Chambre d'Agriculture du Var, Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes.**

**COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :**  
Rémi Pécout (CA83), Maud Damiens (CA 06).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*